

CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S CATEM-EL CRUCE

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Amériques

BARBÉ Anne-Laure
Avril 2020



PHOTO ©: PRESIDENCIA DE LA REPÚBLICA DE
COSTA RICA - ADMINISTRACIÓN SOLÍS RIVERA

CATEM NORTE - EL CRUCE

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp

Population accueillie

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Gestion d'accueil et logistique

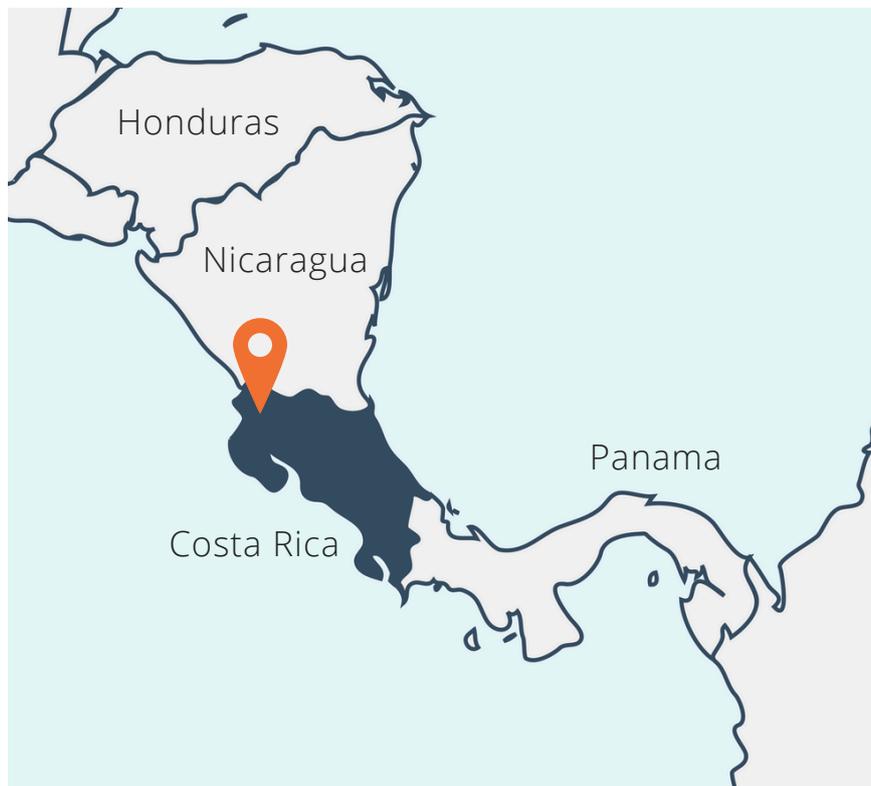
Les violations des droits humains: discriminations

Localisation du camp de CATEM - EL CRUCE



LE CAMP DE CATEM NORTE, EL CRUCE SE SITUE :

- dans le district de Santa Cecilia, du canton de la Cruz, qui appartient à la province de Guanacaste, au Nord-Ouest du Costa Rica.
- Coordonnées GPS:
11°06'00"N 85°25'00"O



CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

Suite à la crise humanitaire à Haïti et à la crise politique cubaine, le Costa Rica a connu en 2016 une augmentation de demandes d'asile et d'entrées de migrant-e-s sur son territoire [1]. Une partie de ces migrant-e-s s'est concentrée à la frontière nord avec le Nicaragua à Penas Blancas dans un camp non officiel au « Parc Deldu » [2]. Face aux conditions de vie difficiles dans ce camp informel, il a été démantelé de façon pacifique par le gouvernement costaricain le 27 septembre 2016 [3]. Parallèlement, 4 Centres d'Accueil Temporaire de Migrants (Centro de Atención Temporal a Migrantes - CATEM) ont ouvert leurs portes pour accueillir les migrant-e-s du Parc Deldu : 2 dans le canton de La Cruz ; El Cruce et El Jobo et 2 dans le canton de Paso Canoas ; Golfito et Buenos Aires.

Ainsi, les autorités gouvernementales et des organisations de la société civile [4] y ont transféré en priorité les familles avec enfants mineurs et les femmes enceintes. Environ 130 personnes ont donc été accueillies au CATEM El Cruce à partir de septembre 2016 [5]. En 2017, le centre a fermé de manière temporaire du fait de conditions climatiques [6]. Suite à la crise politique au Nicaragua, le ministre des Relations Extérieures, Manuel Gonzalez Sanz, a annoncé le 19 juillet 2018 que le CATEM El Cruce accueillerait des demandeur-se-s d'asile nicaraguayen-ne-s [7].

D'après le gouvernement costa-ricain, les CATEM ont été créés:

"afin d'améliorer la prise en charge des migrants entrant sur le territoire national, le renforcement de la sécurité publique et la surveillance sanitaire. L'ordre, la propreté et la sécurité règnent dans ce lieu [CATEM El Cruce], un avantage à la fois pour la population migrante et pour les habitants de La Cruz. Le processus d'inscription rigoureux et la fourniture d'informations et de directives de base dans la langue que ces personnes comprennent (le français) sont des facteurs clés." [8]

LA POPULATION ACCUEILLIE

Octobre 2016



Haïtien-ne-s



Burkinabé-e-s



Congolais-es



Guinéen-ne-s



Malien-ne-s



Sénégalais-es



Ivoirien-ne-s



Ghanéen-ne-s



Somalien-ne-s

En octobre 2016, selon le Ministre de la Communication Mauricio Herrera Ulloa alors en visite officielle à *El Cruce*, le CATEM accueillait 700 personnes [9] venant d'Haïti et d'Afrique (Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Somalie).

2016 - 2018



Vénézuélien-ne-s



Nicaraguayen-ne-s



Salvadorien-ne-s

Selon le *Consejo Centroamericano de Procuradoras y Procuradores de Derechos Humanos* (CCPH – Conseil Centraméricain des avocats et avocates des droits humains) , entre 2016 et 2018, la majorité des personnes accueillies étaient originaires du Venezuela, du Nicaragua et du Salvador [10].

Octobre 2018



Nicaraguayen-ne-s

Lors de sa visite du CATEM en octobre 2018, la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a recensé 45 personnes accueillies dont 18 originaires du Nicaragua qui avaient déposé une demande d'asile [11].

Décembre 2018



Haïtien-ne-s



Nationalités du continent africain

Selon le CCPH, en décembre 2018, 35 personnes venant d'Haïti et d'Afrique y étaient accueillies et y vivaient de manière stable tandis que les migrant-e-s nicaraguayen-ne-s n'y restaient en moyenne pas plus de deux jours ; le temps de contacter les réseaux nicaraguayens de solidarité préexistants sur le territoire [12].

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE [13]

Selon Clarissa Castillo Cubillo et Maria Laura Elizondo Garcia, jusqu'à la fin des années 1970, le Costa Rica a conduit une politique d'accueil favorable aux demandeur-se-s d'asiles et réfugié-e-s.

Au début des années 1980, on observe un net changement avec des modifications législatives rendant l'accès au statut de réfugié-e plus difficiles et l'intégration de ces dernier-ère-s plus ardue au sein de la société. En effet, à cette période, les crises politiques des pays voisins ont entraîné des milliers de nicaraguayen-ne-s, salvadorien-ne-s et guatémaltèques à fuir leur pays et à se réfugier au Costa Rica. Ainsi, le pays a connu des afflux de migrant-e-s massifs et inédits sur son territoire. Conjugués à des difficultés économiques dues à la crise économique globalisée, cela a eu pour effet de changer les politiques migratoires du pays mais aussi le regard de la société et des médias sur les migrant-e-s. En effet, à partir de 1980, la xénophobie et la discrimination envers les migrant-e-s ont été largement alimentées par les médias nationaux qui associaient les réfugié-e-s à la délinquance et les accusaient de voler le travail des locaux-ales.

L'administration de Luis Alberto Monge (1982-1985) fut l'une des plus sévères en matière d'immigration et d'asile. Soucieuse de protéger ses propres citoyen-ne-s des changements du marché du travail et prônant le maintien de la sécurité comme principal objectif, l'administration Monge a durci les conditions d'octroi du statut de réfugié-e.

Le gouvernement suivant de Oscar Arias a pour sa part adopté une démarche plus pragmatique : en octobre 1985, un décret a donné la possibilité aux

demandeur-se-s d'asile de solliciter des autorisations de travail (tout en ne portant pas atteinte à la stabilité et l'harmonie du bassin de l'emploi du pays).

En 1986, la loi d'Immigration 7.033 (*Ley de Migración y Extranjería*) a limité l'immigration légale puis les années 1990 sont marquées par une série de décrets d'amnistie migratoire afin de régulariser la situation de nombreux-ses migrant-e-s sans papiers (en 1992, 1994 puis 1999 en réponse à l'ouragan Mitch) [14].

Le durcissement de la politique d'immigration costaricaine s'est manifesté en 2005 avec l'adoption d'un nouveau cadre normatif en la matière : la loi d'Immigration numéro 8.8487 (*Ley N.º 8.487 de Migración y Extranjería*). Un des éléments les plus controversés de la loi était la sévérité du contrôle de l'immigration des sans papiers avec des recours aux expulsions, déportations et à des sanctions pénales pour les migrant-e-s irrégulier-ère-s.

Face aux nombreuses critiques de cette loi, l'exécutif a présenté un projet de réforme concernant ces mesures. La nouvelle loi (*expediente 16.594*) approuvée en 2009 par la législature offrit un modèle de migration plus ouvert avec une perspective de respect des droits fondamentaux, la création de nouvelles voies de régularisation des sans papiers et la promotion de l'intégration des immigrant-e-s en leur facilitant l'accès aux services sociaux [15].

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP



Le CATEM Norte est un centre d'accueil temporaire d'accueil de migrant-e-s en transit créé et géré par le gouvernement costaricain via la Direction Générale de la migration et de l'immigration (*Dirección General de Migración y Extranjería* - DGME) avec le soutien financier et matériel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) [16]. La Croix Rouge costaricaine assure quant à elle les soins de santé [17].

En septembre 2016, les migrant-e-s transféré-e-s du Parc Deldu ont d'abord dû se rendre aux bureaux de la DGME à la frontière de Paso Canoas afin d'obtenir un permis d'entrée et de séjour temporaire (*Permiso de Ingreso y Permanencia temporal*- PIT) et être accueilli-e-s au CATEM. Toute personne ne détenant pas ce permis pouvait s'exposer à une déportation ou une détention [18]. Selon le règlement numéro 36831-G [19] concernant les personnes réfugiées (*Reglamento 36831-G de Personas Refugiadas*) datant du 28 septembre 2011, la procédure de demande d'asile au Costa Rica se déroule en 5 étapes [20].

1 Commission des Visas et de l'Asile

D'abord, le-la demandeur-se d'asile doit déposer une demande d'asile à la Commission des Visas et de l'Asile (*Comisión de Visas Restringidas y Refugio* - CVRR) de la DGME. Il-elle peut le faire à l'Unité d'Asile (*Unidad de Refugio*) de la DGME qui se trouve à San José, à n'importe quel poste frontière (dont les aéroports) ou en appelant le 1311.

2 Unité d'asile de la DGME

Ensuite, il-elle doit se présenter à l'Unité d'Asile de la DGME où il-elle doit remplir un formulaire indiquant les raisons précises de sa demande d'asile et son récit détaillé sur ses conditions de fuite de son pays d'origine. Après avoir rempli ce formulaire, il-elle reçoit une date de rendez-vous pour son entretien d'éligibilité au statut de réfugié-e ainsi qu'une liste de documents à envoyer au plus tard 10 jours après sa date de rendez-vous. Cette convocation lui permet d'être régulier-ère sur le sol costaricain. 90 jours après avoir reçu ce document, si sa procédure de demande d'asile n'est toujours pas terminée, il-elle pourra demander un permis de travail.



3 Unité d'asile de la DGME

La troisième étape est celle de l'entretien confidentiel qui permet à l'Unité Asile de la DGME de revenir sur les raisons qui ont poussé le-la demandeur-se d'asile à fuir son pays d'origine et demander la protection internationale. Ce n'est pas l'Unité Asile qui prend la décision d'accorder ou non le statut de réfugié-e à la personne demandeuse, elle émet un avis.

5 Agence HIAS du HCR; Tribunal Administratif Migratoire.

Dans ce cas, le HCR via son agence HIAS [21] proposera à la demandeuse une assistance juridique gratuite dans la procédure d'appel. C'est le Tribunal Administratif Migratoire (*Tribunal Administrativo Migratorio* – TAM) qui étudiera le recours et convoquera le-la demandeur-se à une audience afin de rendre sa décision qui pourra éventuellement annuler la décision de la Commission. S'il rejette l'appel de la personne demandeuse d'asile, ce-tte dernier-ère aura un délai de 30 jours pour demander un autre titre de séjour lui permettant de rester de manière légale au Costa Rica ou pour quitter le territoire [22].



4 Commission des Visas et de l'Asile

Cet avis de l'Unité Asile est ensuite transmis à la Commission des Visas et de l'Asile (*Comisión de Visas Restringidas y Refugio* – CVRR) qui elle donnera sa décision. En cas de décision de rejet, le-la demandeur-se peut présenter un recours devant cette même commission dans un délai de 3 jours.



SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP



ACCUEIL

Selon un communiqué du gouvernement costaricain, le CATEM El Cruce pouvait accueillir entre 750 et 1000 personnes lors de son ouverture en septembre 2016 [23]. En janvier 2017, soit un an après son ouverture et toujours selon des sources gouvernementales le centre pouvait accueillir 1500 personnes [24].



LOGEMENT

En septembre 2016, le gouvernement costaricain fait état de 25 tentes [25]. En janvier 2017, les sources gouvernementales indique que le centre comprend 60 tentes dortoirs, des zones communes ainsi qu'une salle à manger [26]. Lors de sa visite du CATEM en octobre 2018, la CIDH recensait 26 tentes [27]. Les personnes accueillies étaient séparées selon leur sexe et selon leur nationalité, les familles étaient donc séparées.



EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE; ÉLECTRICITÉ

En septembre 2016, le gouvernement costaricain fait état de 40 sanitaires et une aire de douches [28]. En janvier 2017, le centre comprenait 69 sanitaires, 34 douches ainsi que des lavabos; ainsi que la fourniture en électricité. Chaque tente contenait un étendoir. L'accès à l'eau potable était garanti via un système de tuyauterie pouvant approvisionner 1000 personnes. De plus, 4 citernes pouvant contenir 2500 litres d'eau étaient disponibles en cas d'urgence [29]. Lors de sa visite de terrain en décembre 2018, le CCPH notait qu'il y avait bien un système d'eau potable, des douches et des sanitaires; ainsi que l'électricité. De plus, des services de nettoyage y étaient opérationnels [30].



SANTÉ

En janvier 2017, le gouvernement annonce la présence d'une infirmerie au sein du CATEM [31]. Le CCPH décrit en 2018 que la Croix Rouge apportait une aide humanitaire pour délivrer l'accès aux premiers soins [32].



GESTION ADMINISTRATIVE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

À son ouverture en 2016, le CATEM comprend, selon le gouvernement, une tente administrative [33]. Le 13 octobre 2016, la Direction Nationale de l'Enfance (*Patronato Nacional de la Infancia*- PANI) a ouvert un espace pour enfants au sein du centre [34]. En janvier 2017, le gouvernement décrit la présence de zones administratives, d'un poste de garde du ministère de la Sécurité Publique (*Seguridad Pública*), d'une aire de jeux pour enfants ainsi que d'un magasin de produits alimentaires [35]. Le CCPH confirme en décembre 2018 la présence d'une aire de jeux pour enfants ainsi que des services privés de maintenance et de surveillance [36].

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

GESTION D'ACCUEIL ET LOGISTIQUE

Dans son rapport publié en septembre 2019 [37], la CIDH concluait que les conditions matérielles d'accueil au sein du CATEM *El Cruce* ne permettaient pas aux migrant-es accueilli-e-s de vivre dans un logement adéquat et convenable selon les normes internationales. D'après des témoignages des résident-e-s du centre, les tentes sont insalubres, exposées aux intempéries climatiques et aux animaux sauvages. Elles constatent un manque de fournitures basiques comme des matelas, des oreillers, des draps, des couvertures ainsi que des produits d'hygiène.

De plus, la CIDH releva que le CATEM manquait d'espaces de vie communs, notamment pour les enfants. L'absence d'accès à l'éducation, à une alimentation complète et équilibrée ainsi qu'à un espace de détente seraient des atteintes aux droits des enfants hébergé-e-s dans le centre.

Enfin, concernant le droit à une vie décente, la CIDH constate que le manque d'accès aux d'informations sur les programmes d'aides de l'Institut Mixte d'Aide sociale, dépendant de la Direction Générale de l'Immigration, (*Instituto Mixto de Ayuda Social*) ne permettaient pas aux demandeur-se-s d'asile de bénéficier d'aides alimentaires et d'aides au logement.

LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS: DISCRIMINATIONS

Afin d'identifier les personnes accueillies dans le CATEM et de permettre leur entrée et sortie, un système de bracelet plastique est obligatoire au sein du centre pour les adultes. Du fait de cet étiquetage, de nombreux-ses résident-e-s du centre ont rapporté avoir été discriminé-e-s par la population locale, notamment pour trouver un emploi. De plus, plusieurs demandeur-se-s d'asile nicaraguayen-ne-s ont indiqué avoir fait l'objet d'actes xénophobes, déclarant ne pas se sentir en sécurité dans la ville en raison ce « marquage social » [40] que constitue les bracelets.

On peut supposer que la large couverture médiatique de l'arrestation en mars 2017 d'un résident du CATEM d'origine somalienne suspecté d'activités terroristes a contribué à la stigmatisation et marginalisation des résident-e-s du centre [41].

L'Haïtien Joel Marc montre le bracelet avec un numéro qui lui a été remis au CATEM Norte, *El Cruce* (2016).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- [1] OFICINA REGIONAL DE LA OIM PARA CENTROAMÉRICA, NORTEAMÉRICA Y EL CARIBE, *Reporte de Flujos migratorios en Centroamérica, Norteamérica y el Caribe*, Avril-Juin 2018, p.14-16 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/5ITREP%207%20-%20espa%C3%B1ol%20%20web.pdf>
- [2] MORA ANDREA « Gobierno cierra campamento de dos mil migrantes en Penas Blancas », *El País*, 29 octobre 2016, <https://www.elpais.cr/2016/10/29/gobierno-cierra-campamento-de-dos-mil-migrantes-en-penas-blancas/> consulté le 20 octobre 2019.
- [3] Communiqué du *Ministro de Gobernacion y policia*, 28 octobre 2016, Disponible sur le site officiel du ministère, <http://www.mgp.go.cr/prensa/noticias/113-gobierno-cierra-precario-de-migrantes-en-penas-blancas> consulté le 2 novembre 2019.
- [4] REDACTION TELETICA « Gobierno cierra predio donde habian 130 migrantes en frontera norte », *Teletica*, 2016 https://www.teletica.com/141208_gobierno-cierra-predio-donde-habian-130-migrantes-en-frontera-norte , consulté le 2 novembre 2019.
- [5] GUTIERREZ TATIANA, « Gobierno habilitara centro no oficial en la Penas Blancas para migrantes », *CR Hoy*, 9 août 2016 <https://archivo.crhoy.com/gobierno-habilitara-centro-no-oficial-en-penasblancas-para-migrantes/nacionales/> consulté le 2 novembre 2019.
- [6] FEDERATION INTERNATIONALE DE LA CROIX ROUGE, *Emergency Appeal Final report : Costa Rica and Panama population movement*, 20 décembre 2017, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDRCR014fr.pdf>
- [7] RODRIGUEZ VALVERDE ANDREA « Centro de atencion para migrantes en La Cruz se habilita para recibir refugiados nicaraguenses » *La Voz de Guanacaste*, 20 juillet 2018, <https://vozdeguanacaste.com/centro-de-atencion-para-migrantes-en-la-cruz-se-habilita-para-recibir-refugiadosnicaraguenses/> consulté le 26 octobre 2019.
- [8] Presidencia de la República de Costa Rica - Administración Solís River, *CENTRO DE ATENCIÓN TEMPORAL A MIGRANTES EL CRUCE ES EJEMPLO A SEGUIR EN TRATO HUMANITARIO*, 3 janvier 2017, <https://www.presidencia.go.cr/comunicados/2017/01/centro-de-atencion-temporal-a-migrantes-el-cruce-es-ejemplo-a-seguir-en-trato-humanitario/>, consulté le 2 août 2021
- [9] Publication Facebook de Mauricio Herrera Ulloa, ancien ministre de la communication publiée le 15 octobre 2016, Site de Facebook, page officielle de Mauricio Herrera, consulté le 23 novembre 2019.
- [10] CONSEJO CENTROAMERICANO DE PROCURADORAS Y PROCURADORES DE DERECHOS HUMANOS , *Informe final de las rutas migratorias norte y sur*, Janvier 2019, pp.22-24 <https://www.refworld.org/es/pdfid/5cdc69d24.pdf> consulté le 16 octobre 2019.
- [11] COMISION INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Migración forzada de personas nicaragüenses a Costa Rica*, 8 septembre 2019, pp.133-144, pp.166-169 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MigracionForzada-Nicaragua-CostaRica_0.pdf
- [12] CONSEJO CENTROAMERICANO DE PROCURADORAS Y PROCURADORES DE DERECHOS HUMANOS , *Informe final...* op cit.
- [13] Thèse de CLARISSA CASTILLO CUBILLO & MARIA LAURA ELIZONDO GARCIA, "El Refugio en Costa Rica, su evolución y el aporte jurisprudencial del caso de Chere Lyn Tomayko a esta figura.", 2009, pp.30-39 <https://ijj.ucr.ac.cr/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/2017/06/Refugio-en-Costa-Rica.pdf>
- [14] OCDE, *Perspectivas economicas de América Latina*, 2010, p.250 <http://www.oecd.org/countries/costarica/45660735.pdf>
- [15] *Ibid.*
- [16] CHINCHILLA Sofia, Costa Rica abre dos albergues para quienes huyen, *Nacion*, 19 juillet 2018, <https://www.nacion.com/el-pais/politica/costa-rica-abre-dos-albergues-para-quieneshuyen/PWYDVPI44NFANCUOMB3RM3IAVM/story/> consulté le 15 octobre 2019.
- [17] FEDERATION INTERNATIONALE DE LA CROIX ROUGE, *Emergency Appeal Final report...*, op. cit.

[18] Communiqué du Ministro de Gobernacion y policia, 28 octobre 2016, Disponible sur le site officiel du ministère <http://www.mgp.go.cr/prensa/noticias/113-gobierno-cierra-precario-de-migrantes-enpenas-blancas> consulté le 2 novembre 2019

[19] Pour une lecture du règlement, Reglamento de Personas Refugiadas n°36831-G, voir le lien : <https://www.acnur.org/fileadmin/Documentos/BDL/2011/8171.pdf>

[20] CONSEJO CENTROAMERICANO DE PROCURADORAS y PROCURADORES DE DERECHOS HUMANOS, *Informe final...* op cit.

[21] Site de l'UNHCR - ACNUR Costa Rica, Rubrique « Asistencia Legal » <https://help.unhcr.org/costarica/donde-encontrar-ayuda-en-costa-rica/asistencia-legal> consulté le 23 avril 2020.

[22] JENYEL CONTRAREROS, « Como acogerse a la condicion de refugiado en Costa Rica ? », Semenario Universidad, 6 septembre 2018, <https://semanariouniversidad.com/suplementos/dialogos-sobre-el-bienestar/como-acogerse-a-la-condicion-de-refugiado-en-costa-rica/> consulté le 23 avril 2020.

[23] Communiqué du Ministro de Gobernacion y policia, 28 octobre 2016, Disponible sur le site officiel du ministère <http://www.mgp.go.cr/prensa/noticias/113-gobierno-cierra-precario-de-migrantes-enpenas-blancas> consulté le 2 novembre 2019

[24] Communiqué de presse du gouvernement costaricain « Centro de atencion temporal de migrantes El Cruce es ejemplo a seguir en trato humanitario » 3 janvier 2017 sur le site officiel du gouvernement <https://presidencia.go.cr/comunicados/2017/01/centro-de-atencion-temporal-a-migrantes-el-cruce-es-ejemplo-a-seguir-en-trato-humanitario/> consulté le 25 octobre 2019.

[25] Voir Annexe 1.

[26] Ibid., 24.

[27] COMISION INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Migración forzada de personas nicaragüenses a Costa Rica*, 8 septembre 2019, pp.133- 144 pp.166-169 https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MigracionForzada-Nicaragua-CostaRica_0.pdf

[28] Ibid.,25.

[29] Ibid.,24.

[30] Voir Annexe 2.

[31] Ibid., 24.

[32] Ibid., 30.

[33] Ibid., 25.

[34] Publication Facebook de Mauricio Herrera Ulloa, ancien ministre de la communication publiée le 15 octobre 2016, Site de Facebook, page officielle de Mauricio Herrera, consulté le 23 novembre 2019.

[35] Ibid., 24.

[36] Ibid., 30.

[37] COMISION INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, *Migración forzada...*, op cit.

[38] Ibid.

[39] BRAVO JOSUE, « Costa Rica detiene a somali sospechoso de terrorismo », *Diario Las Américas*, 23 mars 2017 <https://www.diariolasamericas.com/costa-rica-detiene-somali-sospechosoterrorismo-n4117930> consulté le 21 novembre 2019

EFE, « Migrante sospechoso de terrorismo es capturado en Costa Rica tras su paso por Panama » TVN Noticias, 23 mars 2017, <https://www.tvn-2.com/mundo/centroamerica/Migrantesospechoso-Costa-Rica-Panama-0-4717778242.html> consulté le 21 novembre 2019,

EL NUEVO DIARIO « Costa Rica captura a un somali sospecho de terrorismo », *El Diario*, 23 mars 2017, <https://www.elnuevodiario.com.ni/internacionales/centroamerica/422603-costa-ricacaptura-somali-sospechoso-terrorismo/> consulté le 21 novembre 2019.